



## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### Rapport d'étude du préavis no 30/00

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (CF), composée de Mme Anita Rihs et de MM. Peter Dorenbos, André Pignet, Georges Suter et Claude Durand, s'est réunie à 2 reprises, les 6 et 14 juin, pour étudier le préavis relatif à la révision du budget 2000. M. Claude Durand était excusé pour la première réunion et le Syndic, en tant que Municipal de finances, a répondu aux questions posées lors de la dernière séance.

#### Remarques générales

- Par ce préavis, la Municipalité fait part au Conseil Communal de dépenses imprévues lors de l'établissement du budget 2000, mais connues à ce jour, sans attendre le bouclage de l'exercice, et ceci par soucis de transparence.
- Il ne s'agit donc pas de remettre en cause le budget 2000, tel que voté et amendé, mais bien d'octroyer des crédits supplémentaires.
- Par volonté politique, seules les dépenses ont été révisées, les rentrées budgétées demeurant inchangées. A ce jour, deux types de rentrées auraient pu être prises en compte :
  - la concrétisation en entrées effectives de postes approximatifs, voire aléatoires,
  - les entrées directement liées à certaines dépenses budgétées (p.ex. taxes de raccordement).
- Aucun des investissements prévus pour l'exercice en cours ne sera repoussé, selon la connaissance à ce jour.
- Le niveau d'endettement de la Commune reste pratiquement inchangé par rapport à la situation qui prévalait à fin 99. Un emprunt arrive à échéance dans le courant de l'été, mais il n'a pas encore été décidé s'il sera pleinement ou partiellement renouvelé.
- Aucun conseiller n'a formulé de questions à la CF.

#### Commentaires détaillés

110.3111      Il s'agit d'un crédit d'étude et non de la réalisation du site Internet qui fera l'objet d'un préavis ultérieur. En tant qu'étude, et non acquisition, la CF relève que ce montant devrait être imputé au compte 190.3185.

- 110.3653 Dans le cadre du développement du tourisme, la Commune a l'intention de devenir un « Point i » ce qui impliquera, en particulier, l'édition d'un prospectus, la tenue d'un guichet d'information et une coordination régionale.
- 350.3141
1. Il s'agit de travaux de rajeunissement, une rénovation plus importante du bâtiment de la plage étant envisagée ultérieurement.
  2. L'installation de la climatisation couvre l'ensemble du premier étage du bâtiment communal. Deux devis ont été établis et l'exécution des travaux peut démarrer tout de suite.
- 350.3185
1. La Municipalité répond aux requêtes du Conseil et de la CF en réalisant cette expertise détaillée des bâtiments communaux, comprenant leur valeur de réalisation et, pour certains, le rendement attendu.
  2. En complément du point précédent, ces honoraires permettront de réaliser un plan d'ensemble des travaux souhaitables afin de valoriser le patrimoine de la Commune.
- 352.3114 En relation avec le central téléphonique du bâtiment de la place, le bâtiment scolaire sera également équipé d'installations téléphoniques permettant de communiquer en interne entre ces locaux. La CF recommande d'étudier le besoin éventuel des autres bâtiments communaux (tel les Morettes) afin de réaliser ou du moins planifier, le cas échéant, les travaux en une fois.
- 410.3111 La numérisation complète du territoire communal nécessite l'achat d'un logiciel SIT (Système d'Information du Territoire). Elle permettra, en particulier, de connaître la typologie de l'ensemble des réseaux de la Commune. Voir page 12 du rapport des comptes 99.
- 410.3115 L'achat, non prévu, d'une voiture de service (un véhicule d'occasion récent) permettra de renoncer à l'usage de véhicules privés. Pour ces derniers, le poste des indemnités correspondantes sera en principe annulé. Cependant quelques nouveaux frais d'entretien apparaîtront.
- 430.3142 Ce montant couvre l'aménagement des éléments routiers autour du four et ne comprend pas la signalisation.
- 430.3185 Ces honoraires sont entièrement engagés. Ils seront inclus dans le futur préavis de réalisation de ces travaux concernant la route du Creux du Loup.
- 440.3185 Cette somme est attribuée à un mandat d'un spécialiste qui examinera la soumission des travaux d'entretien du parc du château. En effet, la Confédération – qui participe à cet entretien – exige cette vérification.
- 461.3144 Selon les accords passés, les SI de Gland continueront à alimenter Grange-des-Bois mais plus l'aérodrome. Les SI de Nyon réaliseront donc ce raccordement pour lequel la Commune doit participer financièrement et en profiter pour poser les éléments nécessaires au séparatif.
- 470.3115 Cette augmentation est due au choix du bateau, le contexte économique n'ayant - de l'avis de la CF - que peu d'influence dans la période considérée.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances, unanime, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 30/00 concernant des crédits supplémentaires au budget 2000 pour un montant total de Fr. 309'000.-,

lu le rapport de la Commission des Finances chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité ces crédits supplémentaires pour un montant total de Fr. 309'000.- qui sont à porter sur les comptes du budget 2000,
2. d'accepter ce budget 2000 avec un excédent de charges de Fr. 101'196.-.

Prangins, le 19 juin 2000.

La Commission des Finances

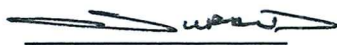
Anita Rihs



Peter Dorenbos



Claude Durand  
Rapporteur



André Piguet



Georges Suter

